



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-346

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

Sommaire

Rectorat Académie de la Martinique / Services des affaires juridiques

R02-2023-10-04-00001 - Arrêté de subdélégation de signature aux agents de la plateforme financière CHORUS de l'académie de Martinique. (3 pages)

Page 3

Rectorat Académie de la Martinique

R02-2023-10-04-00001

Arrêté de subdélégation de signature aux agents
de la plateforme financière CHORUS de
l'académie de Martinique.



**RECTORAT
Service des affaires juridiques**

Réf : SAJ-NM/MV/DH/YM/ER/23/N° 153

Arrêté de subdélégation de signature aux agents de la plateforme financière CHORUS de l'académie de Martinique.

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.222-20 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'article 14-1-c du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du président de la République du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique de la Martinique, rectrice de l'académie de Martinique, Madame Nathalie MONS ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 02 octobre 2020 portant nomination, détachement et classement de Madame Mialy VIALLET dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Martinique, pour une première période de quatre ans du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral R02-2022-08-23-00027 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Madame Nathalie MONS, rectrice de la région académique de la Martinique, en matière d'ordonnancement secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté SAJ-NM/MV/DH/YM/ER/23/N°138 portant délégation et subdélégation de signature à Madame Mialy VIALLET, secrétaire générale de l'académie de Martinique du 18 septembre 2023 ;

Vu l'article 5 de l'arrêté SAJ-NM/MV/DH/YM/ER/23/N°138 donnant subdélégation de signature à Madame Josèphe COURCET, directrice des affaires financières et de l'achat public à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes à caractère financier ;

Considérant les nécessités du service.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation aux agents dont les noms sont mentionnés dans l'annexe 1 au présent arrêté intitulé « tableau récapitulatif des habilitations cœur chorus » aux fins d'intervenir pour les actes indiqués dans les conditions et limites précisées.

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Martinique et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Martinique.

Fait à Schœlcher, le 4 octobre 2023

La Rectrice,

Nathalie MONS

Destinataires :

- Préfecture ;
- Intéressé(e)s.


Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie
Mialy VIALLET

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES HABILITATIONS CŒUR CHORUS

Habilitations Chorus	Nom	Prénom	Code Utilisateur Chorus	Service	RBOP	RUO	Gestionnaire E.J.	Responsable E.J.	Certificateur S.F.	Gestionnaire D.P.	Responsable D.P.	Gestionnaire R.N.F.	Responsable R.N.F.	Responsable T.A.V.	OP Inventaire	Appro.	R. CAIM	Délégations de signature	Suppléant		
nécessitant la qualité d'ordonnateur	COURCET	Joseph	JCOURCET	DAFAP	X	X		X	X		X		X	X	TFG	x		Oui			
	CAGE	Karmen	KCAGE1		X	X		X		X		X		X	X	TFG	x		Oui		
	HONORIN	Steevens	SHONORIN1		X	X		X		X		X		X	X	TFG	x		Oui	X	
	JEAN-MICHEL	Erika	EJEANMICHEL1		X	X		X		X		X		X	X	TFG	x	X			
	ABDON	Marie-France	MABDON							X											
	GENEVIEVE	Micheline	MGENEVIEVE							X											
	BERQUIER	Gindy	CBERQUIER							X											
	MASLET	Adeline	AMASLET1							X											
	MARAJO-																				
	WILLIAM	Michèle	MIMARAJO							X											
BEZAUDIN	Michelle	MBEZAUDIN1			X																
ne nécessitant pas la qualité d'ordonnateur	HONORIN	Steevens	SHONORIN	DAFAP			X					X									
	JEAN-MICHEL	Erika	EJEANMICHEL1								X		X								
	ABDON	Marie-France	MABDON								X		X				x		X		
	MARAJO-	Michèle	MIMARAJO					X			X		X				x				
	WILLIAM	Micheline	MGENEVIEVE					X			X		X				x				
	GENEVIEVE	Micheline	MGENEVIEVE					X			X		X				x				
	BERQUIER	Gindy	CBERQUIER					X			X		X				x				
	HONORIN	Steevens	SHONORIN					X			X		X								
	MASLET	Adeline	AMASLET					X			X		X								
	MAUGALEM	Gindy	CMAUGALEM					X			X		X								
BEZAUDIN	Michèle	MBEZAUDIN1				X			X		X										